

Le Président

DG/DT/2024-33
affaire suivie par : JC. Mouret
04 67 63 67 63
eid.med@eid-med.org

Montpellier, le 16 mai 2024

Monsieur Jean-Pierre RICO
Maire de Pérols
Hôtel de Ville
Place Carnot
34473 PEROLS Cedex

Objet : Risque de nuisance liée aux moustiques issus des zones humides

Monsieur le Maire,

CERTIFIÉ QSE



Visitez notre site
moustiquetigre.org



Visitez notre site
EID-Med



Mes services ont appelé mon attention sur un risque de nuisance liée aux moustiques « ruraux » (issus des zones humides littorales et rétrolittorales) dans les prochains jours sur votre territoire communal. Je tenais à vous en faire part et à vous en expliquer les raisons.

Depuis le début du mois de mars, le littoral est soumis à des coups de mer successifs accompagnés de précipitations. Les submersions qui en ont résulté ont provoqué des éclosions d'œufs de moustiques dans les zones humides et nous ont conduit à traiter 10 000 hectares sur l'arc méditerranéen, jusqu'au début du mois d'avril. Cette superficie traitée est exceptionnelle pour la saison. Les actions de lutte se sont déroulées normalement et leurs résultats ont été globalement satisfaisants, même si « quelques » moustiques résiduels ont pu se faire sentir dans certains secteurs de la zone d'action de l'EID.

En fin de semaine du 22 avril et jusqu'au 1^{er} mai, de nouvelles perturbations sont survenues, avec des coups de mer généralisés et des précipitations atteignant parfois jusqu'à 100 mm cumulés. Ces mises en eau exceptionnelles ont eu pour conséquence de submerger plus de 5 000 hectares de zones humides à l'échelle du littoral méditerranéen. Des éclosions d'œufs d'*Aedes caspius* (espèce nuisante, notamment au printemps) se sont produites, avec des densités dépassant le seuil communément rencontré de 200 œufs/m².

Face à de telles surfaces et densités et à la nécessité de mettre en œuvre des traitements de façon très réactive, l'EID Méditerranée a déployé toute sa panoplie de moyens aériens et terrestres. Mais nous avons été confrontés à des aléas techniques et météorologiques.

Ainsi, du fait du mauvais temps (vent, pluie, brouillard), les premiers traitements aériens n'ont pu être réalisés qu'à compter du 3 mai. Ils ont été interrompus le 6 mai, pour reprendre du 9 au 11 mai, et ont été opérés sur des stades larvaires avancés, impliquant une moindre efficacité du bio-insecticide utilisé le *Bacillus thuringiensis ser. israelensis (Bti)*.

Dans le même temps, le 3 mai, l'hélicoptère qui réalisait des traitements antilarvaires sur des zones humides audoises s'est crashé dans l'étang de Bages, alors qu'il était en transit. Cet accident, fort heureusement sans gravité pour le pilote, a eu pour conséquence la suspension des traitements par hélicoptère pendant les 7 jours suivants, sur ordre des autorités du transport aérien.

Les surfaces qui devaient être traitées par hélicoptère sur plus d'un millier d'hectares répartis le long de l'arc méditerranéen ont donc dû être couvertes par d'autres moyens (avions et engins terrestres).

Les agents de l'EID Méditerranée et le prestataire avion ont été mobilisés plusieurs jours durant, week-ends et jours fériés compris, pour accomplir au mieux les actions de lutte dans les délais impartis et pallier les difficultés rencontrées.

Ainsi, en une dizaine de jours, 5 000 hectares de zones humides ont été traités, avec une efficacité moyenne de l'ordre de 85 %. En effet, de par son mode d'action particulier (le produit utilisé doit être ingéré par les larves aux stades de développement les plus jeunes), l'efficacité du bio-insecticide est imparfaite et ne peut atteindre les 100 %.

Du fait de l'ampleur des surfaces mises en eau et des problèmes et aléas auxquels nous avons été confrontés, des émergences de moustiques adultes de l'espèce commune inféodée aux zones humides temporaires (*Aedes caspius*) s'opèrent ces jours-ci et les prévisions météorologiques étant favorables à leur dispersion vers les zones urbanisées, le niveau de leurs populations est en augmentation et susceptible d'occasionner des nuisances moyennes à fortes sur votre territoire communal, sans commune mesure, toutefois, avec ce qui résulterait d'une absence de traitement.

Je tiens à vous assurer que les agents de l'EID Méditerranée restent mobilisés pour atténuer au maximum ces nuisances résiduelles. Un nouvel épisode humide est en cours et de nouvelles éclosions de larves sont constatées dans certaines zones humides, qui vont requérir de nouvelles interventions.

Il convient également d'ajouter que le moustique-tigre est entré dans sa période d'activité et que les précipitations lui sont également très profitables : ses populations vont par conséquent progressivement augmenter en zones urbanisées.

Je reste, ainsi que mes services, à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.



Christophe MORGÓ
Président de l'EID Méditerranée

Copie : Conseil Départemental de l'Hérault.

